

**MAIRIE DE LES MESNEUX**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 08 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 3 novembre 2021)

**PRESENTS (es) :** Mesdames : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, CAILLAT Anne-Marie  
JACQUINET Sybille

Messieurs : FERY Didier, LECLERC Guy, BINET Christian,  
BAUDOU Jérémie, BOUGY Thomas, GILLET Jean-Pierre, LE BOT Hervé,  
BARBOTIN Didier, PIGER Philippe,

**ABSENTS (es) :** M. HILMANN Bertrand (pouvoir à Mme DEVILLE Jeannine), MME GUILLOT-BARBOTIN Michèle

**Madame Anne-Marie CAILLAT a été nommée secrétaire de séance.**  
Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 30/2021 :** Arrêt du projet de construction scolaire et périscolaire

**Délibération n° 31/2021 :** Mise en place d'un COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)

**Délibération n° 32/2021 :** Démolition du bâtiment P3 à la Croisette

**Délibération n° 33/2021 :** Fonds de soutien aux investissements communaux 2022-2024

-----

**Arrêt du projet de construction scolaire et périscolaire**

Avant de soumettre la délibération aux membres du Conseil Municipal, Mme le Maire déplore que ce projet, qui devait être fédérateur pour l'équipe, divise maintenant les conseillers.

Mme le Maire souhaite ne pas donner suite à ce projet, comme le prévoit le règlement de consultation, pour des motifs juridiques, techniques et économiques.

Mme le Maire en a informé, par courrier, Monsieur le Sous-Préfet et est en attente de sa réponse.

Mme le Maire donne ensuite la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer sur ce dossier, puis aux riverains présents.

Le conseil municipal procède au vote de la délibération suivante :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite au concours d'architecte, pour la construction d'un groupe scolaire avec accueil périscolaire, la procédure et le projet retenu comportent des dysfonctionnements à savoir :

- Le jury n'a pas procédé à la sélection des candidatures de façon anonyme puisque tous les candidats étaient nommés explicitement avec leurs références, leurs compétences et qualifications. Cependant, le compte-rendu rédigé par l'AMO mentionne l'article R2162.18 du code de la commande publique relatif à l'anonymat !
- Le projet est implanté à proximité des habitations alors que le terrain est de 4 hectares et ne correspond pas à l'environnement rural du site.
- Le projet d'un montant de 3 600 000 € TTC est plus onéreux car la prévision (au CCAP et CCTP) est de 3 000 000 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé des motifs et après concertation, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, décide à 8 Voix Contre, 5 Voix Pour et 1 abstention :**

- De ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.
- De prononcer l'arrêt de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, confié à Cabinet Projet.
- De verser aux 3 architectes, candidats retenus, la prime de 8 000.00 € HT prévue dans le règlement de consultation : Agence GEOFFROY Architectes (Reims 51)  
Benoit ZEIMETT Architecte (Epernay 51)  
ARCHITECTE(S) (Charenton le Pont 94)

Il est précisé que les missions de contrôle technique (DEKRA) et de sécurité (CS-BTP) sont suspendues.

### **Mise en place d'un COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)**

Le projet de mise en place du Compte Epargne-Temps au sein de la commune est passé en comité technique du Centre de Gestion le 12 octobre 2021. Les membres du CT ont émis à l'unanimité un avis favorable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- d'autoriser le Maire à mettre en place un compte épargne temps dans la collectivité.

### **Démolition du bâtiment P3 à la Croisette**

**Vu** le souhait du conseil municipal de procéder à la démolition du bâtiment P3 à la Croisette

**Vu** le permis de démolir délivré le 25 juin 2021

**Considérant** qu'une mise en concurrence, par une demande de devis à trois entreprises locales susceptibles de fournir la prestation, a été effectuée et qu'il conviendra d'en retenir une.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- de solliciter la Région Grand Est pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la résorption des verrues paysagères
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet

### **Fonds de soutien aux investissements communaux 2022-2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° CC-2018-86 du conseil communautaire du 28 juin 2018 créant le fonds de soutien aux investissements communaux et adoptant son règlement

**Considérant** le projet de procéder aux phases 2 et 3 de la restauration de l'église St Remi de Les Mesneux à savoir :

- Maçonnerie
- Charpente
- Couverture et éclairage

**Considérant** que ces travaux sont éligibles au dispositif de fonds de soutien aux investissements créé par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- adopte le projet de procéder aux phases 2 et 3 de la restauration de l'église St Remi de Les Mesneux
- sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine du Grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux 2022-2024
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet

### **Rapport des commissions**

Commission vie locale : La commission se réunira le 15 novembre à 18h30.

Madame DEVILLE propose de recenser les personnes (agents communaux, personnel scolaire et périscolaire, et élus) intéressées par la formation à l'utilisation des défibrillateurs, il y aura 2 sessions de 10 personnes.

### **Questions et Informations diverses**

- **Cérémonie du 11 novembre** : Madame le Maire informe les conseillers que la cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h30 en présence des enfants de l'école, dans la rue de Reims en raison des travaux de l'église qui ne permettent pas un accès au monument aux morts en toute sécurité.
- **Sécurité dans le village** : Madame JACQUINET demande quand reprendra le travail sur la sécurité routière dans la commune ?
- **Entretien du P1** : Des devis ont été demandés à différentes entreprises de nettoyage.
- Monsieur FERY évoque la détérioration du chemin après la station d'épuration.

**Prochain Conseil Municipal, le lundi 06 décembre 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

**Les Mesneux, le 08 novembre 2021**

**Le Maire,  
Anny Dessoy,**

